

10 Octobre 2012

NON A LA CONVENTION SCLELERATE PAS DE SIGNATURES CLANDESTINES

La semaine dernière, nous avons été le seul syndicat à rendre public sur notre site, les projets de nouvelle convention personnel au sol et celui sur l'aménagement du temps de travail.

Aucun autre syndicat n'a mis à disposition des salariés des textes qui les concernent tous et qui remettent en cause de nombreux acquis datant de dizaines d'années. Et pourtant, SUD Aérien n'est pas présent dans les réunions et se voit encore refusé le droit de négocier ces accords, alors que nous représentons plus de 10% du personnel au sol.

Hier, nous avons appris que la Direction « sociale » d'Air France vient de franchir un nouveau pas dans le mépris et la volonté de faire passer en force ses accords « Transform ».

Après avoir convoqué une réunion de négociation sur son projet le 8 octobre, elle a mis fin immédiatement et à la hâte à toute discussion de ces accords et imposé aux syndicats « représentatifs » une signature d'ici ce soir, mercredi 10 octobre !

En 2006, pour la dernière convention sol, c'est près d'un an de discussion qui a eu lieu, et là pour une refonte complète qui remet beaucoup de nos acquis en cause, la discussion serait bâclée clandestinement en une semaine ?

La direction a sûrement peur de deux choses :

- que les personnels au sol, comme l'ont fait les PNC au mois de juillet, rejettent l'exigence de plus de 20% de productivité supplémentaire avec la mise à bas de nombreux acquis, alors que les agents Air France sont de moins en moins dupes et que la campagne d'intoxication autour de la situation catastrophique d'Air France commence à prendre l'eau. Non seulement les avions sont pleins et la recette unitaire excellente, mais le cours de l'action s'envole et AF/KLM continue à coup des centaines de millions ses investissements et ses accords d'alliance (avec Etihad, par exemple, il y a quelques jours).
- que, à la suite de l'audience du 11 octobre (repoussée deux fois par les manœuvres d'Air France et de l'UNAC), le Tribunal d'Instance d'Aubervilliers, confirme que la CGC qui ne fait que 8,70% des voix au sein d'Air France n'est plus représentative, ce qui empêcherait la direction d'obtenir les 30% d'audience des syndicats signataires pour son accord scélérat.

Mais comment aujourd'hui FO et CFDT peuvent-ils accepter le diktat méprisant de la Direction et pourraient-ils justifier de signer un accord qu'ils n'ont même pas porté à la connaissance des salariés et de leurs syndiqués, sur lesquels ils n'ont même pas communiqué ?

**N'acceptons pas un tel simulacre de négociations.
N'acceptons pas de voir bradées en catimini des dizaines
d'années d'acquis sociaux pour le seul profit des
investisseurs et des actionnaires**

Le Bureau national